

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 23 avril 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Thierry DUSSAUGE - Murielle BARBECOT - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Marie-Jeanne LIATOUT

Excusés : Elizabeth MAQUET (pouvoir à Patricia ALLOUCHE) - Martial FAILLET (pouvoir à Jean-Marie MANGEOT)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2018 n'apporte aucune remarque.

En début de séance la présidente et deux autres membres de l'association APSM exposent à Monsieur le Maire et à l'assemblée le cumul des difficultés de gestion du service périscolaire (les intervenants non qualifiés, l'augmentation du nombre d'enfants, les questions de sécurité ect...) et proposent sa reprise par et proposent sa reprise par une association spécialisée. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs rencontres ont été organisées avec le centre de loisir de Saint André de Corcy, ainsi que Léo Lagrange et Alfa 3A. Ils proposent la gestion du service périscolaire aux tarifs différents.

Après débat l'assemblée à l'unanimité donne son accord de principe de reprise du service périscolaire, mais souhaiterait avoir plus de détail des frais de gestion expliquant le montant à payer par la commune.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'association APSM et leurs prédécesseurs et dit que c'est le bon moment de faire le transfert.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire présente le règlement intérieur du restaurant scolaire modifié.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire tel qu'il est annexé à la délibération, et autorise Monsieur le maire à signer ce document.

MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne connaissance des tarifs actuels pour le restaurant scolaire et soumet les tarifs proposés par la commission scolaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018 :

régulier	occasionnel	Repas fourni par les parents	adulte
3,70€	4,80€	1€	5.20€

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire présente la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
			<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES
Dépenses imprévus	022		7000				
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673			7000			
TOTAL			7000	7000			

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CAMION DE PIZZAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu en date du 9 mars 2018 de Monsieur DECHANOZ Loïc, domicilié à JONS, souhaitant installer un camion de pizzas sur le domaine public, sous l'enseigne LE MALYGANE.

Vu cette demande et la convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public, après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le stationnement du camion de pizzas, décide que le montant de la redevance sera de 15€ par jour d'occupation du domaine public, et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 23h33